



### Bisoft Duo

Edition:10.2  
Date: 14/01/2013  
Page: 1/5

#### SECTION1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Type de produit chimique : Mélange  
Nom du produit : Bisoft Duo  
Code du produit : 563

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

###### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Description/Emploi : Assouplissant. Uniquement utilisation professionnelle.

###### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'utilisation déconseillée

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Christeyns NV  
Afrikalaan 182  
9000 GENT - België  
T +32 (0)9/ 223 38 71 - F +32 (0)9/ 233 03 44  
[info@christeyns.be](mailto:info@christeyns.be) - [www.christeyns.com](http://www.christeyns.com)

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

(B) Centre Anti-Poison Belgique: +32.70.245.245  
(FR) Centre Anti-Poison France: +33 45.42.59.59 ORFILA (INRS)/ +33 383.32.36.36 (NANCY)  
(DE) Giftnotruf Berlin: +49 (0)30 30686 790  
(CH) STIZ, tel. 145

#### SECTION2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### 2.1.1. Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mélange: classification CLP pas demandée

###### 2.1.2. Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Non classé

###### 2.1.3. Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

###### 2.2.1. Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mélange: classification CLP pas demandée

###### 2.2.2. Étiquetage selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger : /  
Phrases R : / - /  
Phrases-S : /  
Ajout de phrases : Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels

##### 2.3. Autres dangers

La substance répond aux critères de PBT conforme à la réglementation n° (EG). 1907/2006, annex XIII:

Ne pas applicable

P : non

B : non

T : non

La substance répond aux critères de vPBT conforme à la réglementation n° (EG). 1907/2006, annex XIII:

vP : non

vB : non

#### SECTION3: Composition/informations sur les composants

##### 3.1. Substances

Non applicable

## 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Bis(acyloxyéthyl)hydroxyéthylméthylammoniumméthosulphate	(Numéro ° CAS)91995-81-2 (Einecs nr)295-344-3	<= 15	Xi; R36/38
Isopropanol	(Numéro ° CAS)67-63-0 (Einecs nr)200-661-7 (EG annex nr)603-117-00-0 (N° REACH)01-2119457558-25	<= 2	F; R11 Xi; R36 R67
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Bis(acyloxyéthyl)hydroxyéthylméthylammoniumméthosulphate	(Numéro ° CAS)91995-81-2 (Einecs nr)295-344-3	<= 15	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
Isopropanol	(Numéro ° CAS)67-63-0 (Einecs nr)200-661-7 (EG annex nr)603-117-00-0 (N° REACH)01-2119457558-25	<= 2	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir section 16.

## SECTION4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Les symptômes sont décrits dans la rubrique 11.
Inhalation	: Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin.
Contact avec la peau	: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver immédiatement avec beaucoup d'eau. En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	: Bien rincer abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
Ingestion	: Rincer la bouche, ne pas faire vomir, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigu d' inhalation	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets aigu de peau	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets aigu des yeux	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets aigu de voie orale	: Nausée.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

moyen(s) d'extinction approprié(s)	: En cas d'incendie à proximité, n'importe quel moyen d'extinction peut être utilisé: mousse, sable, dioxyde de carbone (CO2), de l'eau.
------------------------------------	--

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'explosion	: Non applicable.
--------------------	-------------------

### 5.3. Conseils aux pompiers

Equipement de protection spécial pour les pompiers	: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.
--	--

## SECTION6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Comblent la fuite, si possible sans prendre de risque. Eviter que le produit ne pénètre dans les égouts. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Balayer, enlever à la pelle ou aspirer.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité. NE PAS employer d'air comprimé pour remplir, vider ou manipuler. Pas de recommandations spéciales.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver toujours le produit dans l'emballage d'origine. Garder hors de l'abri de produits/matières incompatibles (cfr. section 10).

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Isopropanol (67-63-0)		
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	500 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur seuil (ppm)	200 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m <sup>3</sup> )	1000 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	400 ppm
France	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	980 mg/m <sup>3</sup>
France	VLE (ppm)	400 ppm
Suisse	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	1000 mg/m <sup>3</sup>
Suisse	VLE (ppm)	400 ppm
Suisse	VME (mg/m <sup>3</sup> )	500 mg/m <sup>3</sup>
Suisse	VME (ppm)	200 ppm

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains	: Porter des gants en cas de contact prolongé avec les mains. Des gants en PVC/en caoutchouc nitrile, résistant chimiquement (selon la norme Européenne EN 374 ou équivalent). Epaisseur: 0,4 mm. Temps de pénétration: >480 min (level 6). La sélection de gants spécifiques pour une application et un moment d'utilisation spécifiques dans un lieu de travail dépend de plusieurs facteurs liés au lieu de travail, comme (la liste n'est pas exhaustive): autres substances chimiques pouvant être utilisées, conditions physiques (protection contre les coupures/perforations, compétence, protection thermique), et instructions/spécifications du fournisseur des gants.
Protection oculaire	: Lunettes de sécurité bien fermées avec protections latérales (EN 166).
Equipement spécial de sécurité	: Pas de vêtement de travail spécialement recommandé.
Protection des voies respiratoires	: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

## SECTION9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide
Etat physique/Forme	: Liquide.
Couleur	: Bleu.
Odeur	: Parfumée.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 3.0 ± 0.5 (100%); 4.5 ± 0.5 (1%)
Point/intervalle de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 100 °C
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Limites explosives	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1004 ± 25 kg/m <sup>3</sup>
Solubilité	: Eau: Complètement miscible.
Log Poe	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: 125 ± 50 mPa.s

## 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.5. Matières incompatibles

Ne jamais mélanger avec d'autres produits.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Isopropanol (67-63-0)

CL50 poissons 1

1 - 10 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'effets sur l'activité biologique quand ajouté en petits quantités dans le station de traitement d'eau biologiquement.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets / produits non utilisés : Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport (ADR, RID, IMDG, IATA).

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

#### DÉCLARATION DES INGRÉDIENTS SELON 648/2004/EEG

5-15% Agents de surface cationiques.

AUTRE Parfum.

#### FRAGRANCES ALLERGISANTES/AGENTS CONSERVATEURS

Buthylphenyl Methylpropional, Hexyl Cinnamal, Alpha-Isomethyl Ione, Coumarin, Geraniol, Benzyl Salicylate, Linalool, Glutaraldehyde, Citronellol, 3-Iodo-2-propynylbutylcarbamate.

## 15.1.2. Directives nationales

No ICPE	Installations classées Désignation de la rubrique	Code Régime	Rayon
48.text	Non classifié		

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 16: Autres informations

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée aux utilisateurs. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance. Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et ne peut pas être valable en combinaison avec d'autres produits.

Cette fiche de données de sécurité répond à la directive 1907/2006/EEC. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur. Le fabricant n'est pas responsable pour des pertes ou des dégâts causés par l'utilisation de ces renseignements.

### HISTORIQUE

DATE DE LA RÉVISION PRÉCÉDENTE : 29/07/2011  
RÉVISION CHAPITRE(S) N° : 8.1, 15.1

Textes des phrases R-,H- et EUH::

Eye Irrit. 2	Graves dommages et / ou irritations oculaires Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables Catégorie 2
Skin Irrit. 2	corrosion et irritation de la peau Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
R11	Facilement inflammable.
R36	Irritant pour les yeux.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
F	Facilement inflammable
Xi	Irritant